

la  
cgt

# L'antidote



s'informer, comprendre, réagir

Le bulletin d'infos de la CGT du Centre Hospitalier  
de Saint-Quentin

Numéro: 11

Date: Octobre 2016

## L'Edito



Dites de quoi vous avez besoin, on vous expliquera comment vous en passer....(Coluche)

Déficit, déficit, déficit...Ce mot revient dans toutes nos réunions, tous nos échanges avec la Direction. Certains cadres relaient avec insistance cette litanie.

Nous opposons à cela notre point de vue. Pourquoi devrions nous accepter de nous voir privé du personnel et du matériel nécessaire à l'accomplissement de nos missions, nous avec nos 1500€/mois, quand certains les gagnent en une vacation, nous qui pallions au manque d'effectif par nos heures supplémentaires non payées, nous qui nous cassons le dos au travail!

### Sommes-nous responsables, fautifs...ou victimes?

Bientôt, on vous expliquera, lors de grandes messes à l'auditorium, que l'on ne peut pas faire autrement, que les économies déjà réalisées ne suffisent pas, qu'il faut encore et toujours dégrader, par manque de moyens, nos conditions de travail!

Le contexte économique n'excuse pas cette situation et nous nous opposerons par nos interventions, et surtout au CHSCT, à la mise en danger des patients et du personnel. Les armes ne manquent pas: enquête, registre de sécurité, expertise.. Tout est possible.

Sollicitez nous, n'hésitez pas, osez nous interpellier.

La CGT vous assurera toujours une défense sans faille.

[www.cgtchstquentin.fr](http://www.cgtchstquentin.fr)

## **Accord PPCR dans la fonction publique: L'arnaque sur les salaires pour les agents!!!**

Le protocole d'accord PPCR - Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations - a été rejeté par la majorité des organisations syndicales de la Fonction Publique, dont la CGT.

**Cet « accord » PPCR n'est donc ni un accord, ni une augmentation des salaires, bien au contraire...**

### L'accord PPCR c'est quoi ?

L'objectif est d'intégrer des primes dans le salaire de base afin qu'elles soient prises en compte dans le calcul des pensions de retraite. Ce protocole n'est malheureusement pas une augmentation de salaire. Ce rééquilibrage progressif entre le traitement indiciaire et les primes va s'effectuer par la mise en application du dispositif « transfert primes/points ». Les agents contractuels ne sont pas concernés.



### Ce dispositif va s'effectuer en deux opérations simultanées :

- un léger relèvement de l'indice majoré de rémunération selon la catégorie de l'agent
- un abattement sur le montant brut des primes perçues par les agents concernés.

Cet abattement va se traduire par une ligne spécifique intitulée « transfert primes/points » sur la fiche de paie, avec un montant à déduire du salaire.

### Qui est concerné ? et quand ?

#### 1) Avec effet rétroactif au 1er janvier 2016

- Tous les agents de la catégorie B : revalorisation du traitement de base de 6 points indiciaires **MAIS** abattement mensuel sur les primes: bénéfice 0
- Tous les agents de la catégorie A, ( sauf les attachés d'administration hospitalière, les ingénieurs, les psychologues) : revalorisation du traitement de base de 4 points indiciaires **MAIS** abattement mensuel sur les primes bénéfice 0

#### 2) À compter du 1er janvier 2017

- Pour les agents de la catégorie C : Les échelles 3 à 6 sont remplacées par les grilles C1, C2 et C3 avec fusion de l'échelle 4 et 5 ; revalorisation du traitement de base de 4 points indiciaires **MAIS** abattement mensuel sur les primes bénéfice 0
- Pour les agents de la catégorie A, ( sauf les attachés d'administration hospitalière, les ingénieurs, les psychologues) : revalorisation du traitement de base de 5 points indiciaires (ajoutés aux 4 points de l'année 2016) abattement mensuel sur les primes et revalorisation des grilles

- Pour les attachés d'administration hospitalière, les ingénieurs et les psychologues : revalorisation du traitement de base de 4 points indiciaires et abattement mensuel sur les primes: **bénéfice 0**

Pour les agents de la catégorie B : **revalorisation des grilles**

- Pour les attachés d'administration hospitalière, les ingénieurs et les psychologues : revalorisation du traitement de base de 4 points indiciaires et abattement mensuel sur les primes: **bénéfice 0**

### **3) À compter du 1er janvier 2018**

-Pour les agents de catégorie C : **poursuite de la revalorisation des échelles C1, C2 et C3 jusqu'au 1er janvier 2020 avec un gain maximum de 9 points.**

-Pour les agents de catégorie A : **poursuite de la revalorisation des grilles**

-Pour les attachés d'administration hospitalière, les ingénieurs et les psychologues : revalorisation du traitement de base de 5 points indiciaires (ajoutés aux 4 points de l'année 2017) et abattement mensuel sur les primes **bénéfice 0**

-Pour les agents de catégorie B : **poursuite de la revalorisation des grilles**

**Pour information, la valeur du point dans la fonction publique est passée de 4,6303 € à 4,6581 € depuis le 1er juillet 2016. La prochaine revalorisation aura lieu au 1er février 2017 avec une valeur de 4,6860 €.**

### **Les revendications CGT**

Ce protocole ne donne que quelques miettes aux agents en échange d'un allongement des carrières (44 ans) sans réelle reconnaissance des qualifications et sans réelle augmentation des salaires.

### **Le gouvernement se moque des fonctionnaires!!!**



**La CGT demande le retrait de toutes les réformes PPCR, Loi santé, GHT et Loi travail qui ne sont que des outils politiques pour mettre à mal le service public.**

## Position de la CGT sur les bonnes pratiques d'élaboration des planning



La règle de 4 repos par quinzaine, dont au moins 2 jours consécutifs et comprenant un dimanche, est statutaire et essentielle dans l'élaboration des plannings.

Cette règle ne peut être respectée que par la construction d'un planning incluant un roulement régulier de repos, permettant aux agents d'organiser leur vie privée.

## Les 12h en question...

Les faits nous ont donnés raison, les AS et ASH de la maisonnée des Lilas à la résidence St-Laurent ont obtenu le retour à des horaires normaux, c'est-à-dire en 7h30, après 18 mois de galère en 12h.

**Ceux-ci ont trouvé**  
**l'expérience épuisante pour**  
**leur santé et néfaste pour**  
**l'organisation de leur**  
**vie privée.**



### **Prochaines dates**

CE: 15 Novembre et 13 Décembre  
Manif à l'ARS (Lille): 25 Novembre

CHSCT: 21 Novembre  
CAPL: 22 Novembre

### **Demande d'adhésion**

#### **Par coupon à envoyer au local CGT**

Nom: \_\_\_\_\_  
Prénom: \_\_\_\_\_  
Service: \_\_\_\_\_  
Grade: \_\_\_\_\_

#### **En nous contactant:**



Local: 03 23 06 74 40  
Portable: 06 18 75 36 06



Mail: [cgt@ch-stquentin.fr](mailto:cgt@ch-stquentin.fr)